



Expulsion locataire et changement serrurerie

Par **tarabiscotte**, le **19/08/2016** à **14:23**

Bonjour,

je voudrai savoir si, lors d'une procédure d'expulsion de locataire par voie d'huissier (suite à un jugement), le bailleur a obligation de faire changer toute la serrurerie des accès au logement (à ses frais, bien entendu)ou si c'est simplement conseillé.

Merci.

Par **Lag0**, le **19/08/2016** à **15:24**

Bonjour,

Aucune obligation à ce niveau...

Par **amajuris**, le **19/08/2016** à **17:46**

bonjour,

si le locataire expulsé n'a pas rendu les clefs, le remplacement des serrures est une mesure de prudence.

salutations

Par **Visiteur**, le **20/08/2016** à **07:28**

Oui c'est simplement une question de logique.

Par **BrunoDeprais**, le **20/08/2016** à **08:55**

Bonjour

Et même s'il a rendu les clés, il peut très bien avoir des doubles.

Perso, je ne me pose pas la question, je change celles qui permettent un passage extérieur-intérieur.

Par **Lag0**, le **20/08/2016** à **10:06**

Perso, je ne ferais rien...

Je conseille toujours aux locataires de changer les serrures lorsqu'ils entrent dans un nouveau logement, on ne sait jamais, justement, combien de clés sont dans la nature et en particulier chez le bailleur lui-même.

Donc inutile en tant que bailleur de les changer si le locataire qui va reprendre le logement les change aussi...

Par **BrunoDeprais**, le **20/08/2016** à **10:34**

Pour ma part, j'ai les clés de mes locataires avec leur accord. Ils le savent et ça les a déjà bien dépanné, par exemple lorsqu'ils s'étaient enfermés dehors.

Ils me savent également très correct et que jamais je ne rentrerais chez eux sans une raison pour laquelle ils seraient prévenus.

A souligner que l'entente est très bonne et que si besoin était, ils pourraient également avoir la clé de ma maison.

Ca marche comme ça depuis des années et pourvu que ça dure.

Par **Lag0**, le **20/08/2016** à **11:22**

Je suis aussi bailleur et c'est bien pour éviter tout problème que je conseille aux locataires de changer les serrures.

Comme vous dites, pour l'instant tout va bien pour vous. Mais le jour où un de vos locataires subira un cambriolage, par exemple, ne sera t-il pas tenté de se souvenir que vous aviez la clé et pouviez rentrer chez lui comme bon vous semble ?

Je préfère éviter ce genre de situation...

Par **tarabiscotte**, le **20/08/2016** à **11:52**

bonjour,

j'ai des informations contradictoires, venant d'un autre forum, au sujet de l'obligation. Il semblerait que ce soit l'huissier venant procéder à l'expulsion qui oblige le bailleur à procéder, en sa présence au changement des serrures. Si le bailleur refuse, la procédure d'expulsion est déclarée incomplète, et dégage la responsabilité de l'huissier.

Par **BrunoDeprais**, le **20/08/2016** à **16:04**

Oui Lag0, bien sur que c'est une éventualité. Mais je peux également leur donner la clé, tout comme ils peuvent changer de serrures. Mais je ne rentre JAMAIS chez eux sans qu'ils me sollicitent. Il y a un climat de confiance, et pourvu que ça dure le plus longtemps possible. Je suis très heureux de mes locataires.